

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1370

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufègne, M. Azerot, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 31 janvier 2018, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant les initiatives prises sur le plan international en vue de l'organisation d'une conférence internationale, placée sous l'égide des Nations Unies, portant sur la régulation mondiale de la finance, l'harmonisation et la justice fiscales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 2 février dernier, l'Assemblée nationale adoptait à une large majorité la résolution « Pour une conférence des parties (COP) de la finance mondiale, l'harmonisation et la justice fiscale », portée par le député M. Alain Bocquet.

Cette proposition de résolution invitait, notamment, l'exécutif français à être à l'initiative d'une grande conférence internationale, une COP, placée sous l'égide des Nations Unies, portant sur la régulation mondiale de la finance, l'harmonisation et la justice fiscales et dont l'objectif serait de parvenir à un accord global visant à l'instauration d'une instance permanente de coopération et de régulation fiscale internationale, permettant la bonne application des engagements pris par les États-parties et l'ouverture régulière de nouvelles négociations sur ces questions.

L'actualité récente montre qu'il est urgent d'avancer vers une régulation mondiale du secteur financier et d'attaquer de front les mécanismes à l'oeuvre permettant la fraude, l'optimisation et l'évasion fiscales. Il est essentiel de traiter ces problèmes à l'échelle planétaire, en y associant l'ensemble des pays, notamment ceux en voie de développement, souvent mis à l'écart des discussions internationales et pourtant victimes majeures des phénomènes dont il est ici question.

Le présent amendement propose une information du Parlement sur les initiatives prises par le Gouvernement suite à l'adoption de cette résolution.